

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Objet**

**Association ADEC  
– Subvention 2019.  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

**Absent excusé :**

M. LE BARS

**M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association ADEC FRANCE.

ADEC FRANCE est une association créée en 2008 par la volonté d'interagir avec l'agglomération bordelaise dans le cadre de manifestations culturelles, humanitaires et artistiques.

L'association ADEC France pour but de favoriser les échanges culturels, lutter contre toutes formes d'exclusion et œuvrer pour la solidarité nationale et internationale.

Cette association a pour but :

- De favoriser les échanges culturels et les savoirs partagés
- Promouvoir l'art et la culture
- Participer à la solidarité locale, nationale et internationale
- Lutter contre toutes formes d'exclusion
- Accompagner et sensibiliser les personnes en situation de précarité et aider à l'installation des migrants
- Informer et orienter les populations sur les droits communs
- Organiser des conférences publiques
- Favoriser les liens sociaux entre les peuples et réaliser des projets de développement dans les pays du Sud en partenariat avec des populations locales organisées en associations
- Animer des café débats sur des thématiques choisies
- Défendre la laïcité, le vivre ensemble et la citoyenneté

L'association propose différentes actions dans le domaine humanitaire (acheminement de matériel divers), culturel (ateliers de musique, danse et théâtre) et éducatif (accompagnement des personnes vulnérables, enseignement de la langue française).

En 2018, l'association a organisé plusieurs manifestations dont la soirée de la solidarité et le réveillon de la solidarité. En parallèle, un accompagnement dans les démarches administratives et juridiques est proposé ainsi qu'un soutien matériel (nourriture, vêtement...) aux personnes les plus démunies.

L'ADEC a tenu tout au long de l'année 2018 et sans interruption des demi-journées de permanences pour accueillir, écouter, aider et orienter les usagers de la M270 et ou de la Maison du Sport et de la Culture.

Pour 2019, les perspectives sont variés avec l'organisation de cafés débats, collecte de dons, expositions, plateforme d'accompagnement ainsi que la mise en œuvre du projet « Femmes : l'égalité pour changer ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'ADEC une subvention de :

- 600 € pour l'année 2019 de la part du Service Vie Associative,
- 1 400€ dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville.

Vu l'engagement de l'association ADEC France ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 20 juin 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 000 € à l'Association ADEC FRANCE pour l'année 2019.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019**

*Le Maire,*



Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : **32**  
    Pour : **30**  
    Contre : 2 (MM. HADON,  
BUTEL)  
    Abstention :